

Encaissement et réaffectation de participations - Dispositif A Tire D'A.I.L.E. - Opération «L'Europe à l'école» - Sécurisation des falaises de la Côte de Morre

M. LE MAIRE, Rapporteur :

I - Dispositif A Tire d'A.I.L.E.

Le Dispositif A Tire d'A.I.L.E. a été mis en place en 1995 pour faciliter l'aide aux loisirs des jeunes Bisontins âgés de 16 à 25 ans.

En échange d'un projet d'utilité sociale de 20 heures effectué par un jeune, 500 F en chèques vacances lui sont remis ainsi qu'une Carte Avantage Jeunes.

Certains organismes partenaires du dispositif ont accueilli des jeunes en Projet d'Utilité Sociale. Le coût a été pris en charge par la Ville de Besançon :

- * 500 F en chèques vacances par projet d'utilité sociale,
- * 1 % de prestations de service facturé par l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV) pour 500 F de chèques vacances,
- * 20 F par Carte Avantages Jeunes.

La participation financière de ces organismes est sollicitée de la manière suivante :

A. La Mutualité du Doubs, rue Claude Pouillet

Elle a accueilli en juillet 1999, 3 jeunes en projet d'utilité sociale, et 6 en août, soit :

9 x 500 F (Chèques Vacances)	4 500 F
1 % (Prestations de services)	45 F
9 x 20 F (Cartes Avantages Jeunes)	<u>180 F</u>
soit au total	4 725 F

B. Le Centre d'Animation et d'Expression Musicale (CAEM), rue de Champagne

Il a accueilli en juin 1999, un jeune en projet d'utilité sociale, soit :

1 x 500 F (Chèques Vacances)	500 F
1 % (Prestations de services)	5 F
20 F (Cartes Avantages Jeunes)	<u>20 F</u>
soit au total	525 F

C. La Compagnie des Transports Bisontins (CTB)

Elle a accueilli en août 1999, 3 jeunes en projet d'utilité sociale, soit :

3 x 500 F (Chèques Vacances)	1 500 F
1 % (Prestations de services)	15 F
3 x 20 F (Cartes Avantages Jeunes)	<u>60 F</u>
soit au total	1 575 F

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à faire établir les titres de recettes pour un montant total de 6 825 F. La recette sera versée sur l'imputation 92.422.7478.47034

- de réaffecter le montant de cette recette, soit 6 825 F, en dépenses sur l'imputation 92.422.6288.47034 (Chèques Vacances A Tire d'A.I.L.E).

II - Opération «L'Europe à l'école»

Afin de sensibiliser les instituteurs et professeurs des écoles et leurs élèves à l'Europe et à la monnaie unique européenne, un partenariat s'est engagé entre la Ville de Besançon et l'Inspection Académique du Doubs.

L'opération «l'Europe à l'école» comporte deux parties visant à atteindre ces objectifs :

* un colloque le 22 septembre 1999 à destination des enseignants et réunissant des spécialistes des questions européennes,

* la création de mallettes pédagogiques regroupant des documents utilisables par les instituteurs et par la classe.

Le budget de l'opération s'élève à 85 000 F financés comme suit :

- participation de la Ville : 50 000 F

- participation du Crédit Local de France : 15 000 F

- participation de la Trésorerie Générale du Doubs : 20 000 F

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'encaissement en recettes des participations externes au chapitre 92.04/7478. 99403.00400 et leur réaffectation en dépenses au chapitre 92.04/6042.99403.00400 dès réception des arrêtés attributifs.

III - Sécurisation des falaises de la Côte de Morre

Lors de sa séance du 28 juin dernier, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention avec la Direction Départementale de l'Équipement et Réseau Ferré de France pour réaliser des travaux de sécurisation des falaises de la Côte de Morre.

Cette convention prévoit notamment une participation financière de ces partenaires.

Aussi, le Conseil Municipal est-il invité à inscrire en recettes et en dépenses la somme de 400 000 F TTC sur les lignes budgétaires suivantes :

* en recettes : 90.822.1328.508.35000

* en dépenses : 90.822.2318.508.35000.

Sur avis favorables des commissions concernées et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte l'ensemble des propositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 27 septembre 1999.